

□ FACULTÉ DE DROIT, D'ÉCONOMIE ET DE FINANCE

162a, avenue de la Faïencerie
L-1511 Luxembourg

T +352 46 66 44 6000
www.uni.lu

.....

Date de la Conférence :

Le mercredi, 15 février 2012 de 12h15 à 13h45
(sandwichs offerts au début du séminaire)

Lieu de la Conférence :

Campus Limpertsberg
Bâtiment de Recherche C (Bâtiment rose)
Salle 2.01 (au 2^e étage)
148, avenue de la Faïencerie
L - 1511 Luxembourg

Langue de la Conférence :

Français

Inscription:

- Séminaire gratuite
- Inscription par email à l'adresse suivante :
fdef-colloques@uni.lu (en précisant le nom, le prénom
et l'institution du participant)

Renseignements :

Contact : Nadja Risch
Tel : +352 46 66 44 6619



□ FACULTÉ DE DROIT, D'ÉCONOMIE ET DE FINANCE

Séminaire de midi

**Le droit européen a-t-il sonné le
glas de l'approche 'réaliste' du
rattachement des sociétés
commerciales ?**

Alexia Autenne

Chercheur Qualifiée du FNRS
Chargée de cours à l'UCL et à l'ULB

**Mercredi, 15 février 2012
12h15 - 13h45**



Programme

12h15 Introduction

Isabelle Corbisier, Chargée de cours, Université du Luxembourg

12h30 Le droit européen a-t-il sonné le glas de l'approche 'réaliste' du rattachement des sociétés commerciales ?

Eléments de réflexion sur les enjeux « commercialistes » du transfert de siège social en droit belge, par Alexia Autenne

La mobilité transfrontalière des personnes morales sur le territoire communautaire est un sujet passionnant pour les juristes friands de problèmes complexes. En effet, nonobstant les libertés cardinales de circulation et d'établissement du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne, cette mobilité demeure juridiquement imparfaite compte tenu du manque d'harmonisation en la matière et donc de l'imbrication sophistiquée des normes de droit national avec le droit européen. Dans ce domaine comme dans d'autres, c'est la Cour de justice qui a donné des impulsions déterminantes, comme en témoigne le récent arrêt « National Grid Indus » du 29 novembre 2011.

Le Groupe de réflexion sur l'avenir du droit européen des sociétés a fait écho à cette problématique, bien connue des cénacles communautaires gravitant autour de la DG marché intérieur. En effet, dans son rapport du 05 avril 2011, le Groupe formule des recommandations dans le domaine de la mobilité des sociétés : une harmonisation européenne est souhaitable afin de permettre aux opérateurs économiques de transférer leur siège social d'un Etat membre à un autre, sans interruption de leur personnalité juridique ; un régime harmonisé de conversion et de division transfrontalières serait également de nature à réaliser une mobilité satisfaisante des sociétés sur le territoire européen.

La présentation d'Alexia Autenne vise à faire un bref examen critique, en droit belge et européen, du transfert de siège social comme modalité de réorganisation des sociétés et à susciter quelques éléments de réflexion. Une double perspective sera adoptée : évaluer la portée contemporaine de l'approche 'réaliste' du rattachement des sociétés en droit belge et, plus modestement, s'interroger sur la portée, pour le droit des sociétés, d'une liberté accrue de circulation des opérateurs économiques au sein de l'Union européenne. Un des enjeux est notamment de savoir si un territoire propice à la convergence des droits des sociétés se dessine progressivement à la faveur de cette logique marchande.



Alexia Autenne

Alexia Autenne est Chercheur Qualifiée du Fonds National de la Recherche Scientifique en Belgique. Elle est Professeur à l'Université Catholique de Louvain et à l'Université Libre de Bruxelles au sein desquelles elle enseigne le droit commercial général et l'analyse économique du droit. Ses matières de prédilection sont la gouvernance des entreprises, les fonds de pension, la mobilité des sociétés et, d'un point de vue plus méthodologique, l'étude des approches droit-économie appliquées au droit économique.

13h00 Questions